

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 04/08/2017	Dossier complet le : 09/08/2017	N° d'enregistrement : F01117P0187
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un nouveau quartier, entre la rue Saint-Antoine et la RD 43, à ECQUEVILLY (78)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale LOTICIS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Bertrand BRUNEAU, Directeur de production

RCS / SIRET 3 3 9 | 7 9 9 | 5 3 8 | 0 0 0 2 2 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39	Projet d'aménagement de 227 logements comprenant au maximum 24 120 m ² de surface de plancher (SDP) sur un terrain d'emprise de 5,6 hectares.
41 a)	Environ 98 places à caractère public le long des voiries créées.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne l'aménagement d'un nouveau quartier dans la continuité Nord-Est du bourg d'Ecquevilly (78), sur environ 5,6 ha, entre la rue Saint-Antoine et la RD 43.

Le projet comprend l'aménagement de 227 logements de formes et typologies diversifiées qui représentent au maximum 24 120 m² de surface de plancher (SDP), répartis de la manière suivante :

- 78 maisons individuelles : 12 000 m² de SDP environ en cœur d'îlot et 8 terrains à bâtir d'environ 1 120 m² SDP.
- 141 logements collectifs et intermédiaires (typologie de petits collectifs avec accès individualisé), sur un à quatre niveaux, dont :
 - le long de la RD43 : 107 logements - 8 000 m² de SDP maximum,
 - à proximité de la rue Saint Antoine : 34 logements - 3 000 m² de SDP maximum.

Ces constructions seront accompagnées par l'aménagement de voies de desserte à vocation publique d'environ 1 200 ml et de places de stationnement, à savoir :

- Logements collectifs (RD 43) : 165 places environ au total sur un niveau de sous-sol avec quelques places en surface ;
- Maisons individuelles et terrain à bâtir : un garage par maison et 1 à 2 places non couverte par parcelle ;
- Logements intermédiaires (rue Saint-Antoine) : 2 places par logements en surface ;
- Environ 90 places à caractère public le long des voiries créées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet constitue l'une des opérations programmées par l'Opération d'Intérêt National Seine Aval pour laquelle il doit contribuer à l'attente d'un objectif de développement et de diversification de l'offre de logements. Il comprend l'aménagement d'un nouveau quartier sur environ 5,6ha localisé à l'entrée nord-est de la commune d'Ecquevilly et identifié comme emplacement stratégique pour le développement de la commune.

L'emprise du projet est localisée sur une zone 1AU correspondant à une zone insuffisamment équipée, destinée à être urbanisée à court ou moyen terme conformément au règlement du PLU en vigueur sur la commune d'Ecquevilly, approuvé le 26 juin 2013.

L'enjeu du projet est de faire émerger un habitat diversifié, respectueux des valeurs paysagères et patrimoniales de la commune, tout en inscrivant les nouvelles opérations résidentielles dans le territoire et dans la durée, comme une véritable greffe urbaine.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont principalement :

- l'aménagement de logement à dominante résidentielle et collective,
- le confortement et la création d'un jardin partagé, d'espaces verts en cœur de projet et en lisière agricole (verger partagé),
- la création d'un réseau de voies de desserte locale en connexion avec la rue Saint Antoine et la RD43.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier comprendra :

- Des travaux de terrassement dont le décapage de la terre en place pour usage approprié,
- Des travaux de raccordement aux différents réseaux humides et secs (viabilisation),
- L'aménagement des voiries de desserte locale,
- L'aménagement des stationnements et des accotements (trottoirs, noues) ;
- La construction des bâtiments individuels et collectifs, tous corps de métier confondus (gros œuvre, charpente et finitions),
- Des travaux paysagers (cheminements piétons, plantations en accompagnement de voirie et en espaces verts).

Calendrier prévisionnel des travaux (hors aménagement des 8 terrains à bâtir, ne faisant pas partie du Permis d'aménager déposé par LOTICIS) :

- 2ème semestre 2018 : travaux d'aménagement des voies et espaces publics (hors finitions des enrobés de voirie) ;
- 2019 et 2020 : constructions des logements ;
- Fin 2020 : finitions de voies et espaces publics (enrobés définitifs, etc.).

Nota : en fonction du phasage de la commercialisation de l'opération, certaines tranches pourront faire l'objet des finitions définitives avant cette échéance.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitations dans la continuité du bourg d'Ecquevilly. Il sera constitué de 78 maisons individuelles et 141 logements collectifs et intermédiaires.

Les 8 terrains à bâtir seront réalisés de manière individuelle, hors du Permis d'aménager de LOTICIS, mais seront soumis au cahier des prescriptions architecturales et paysagères mis en place dans le cadre du PA de LOTICIS.

L'ensemble sera desservi par un réseau de voiries locales (1 200ml environ) qui présentera trois accès depuis la rue St Antoine (bordure ouest du projet) et à terme un accès vers la RD43, au niveau du giratoire (pointe sud-est du projet).

Les aménagements seront raccordés au réseau d'assainissement local. Les eaux pluviales seront gérées de préférence à la parcelle en favorisant le rejet au milieu (bassin paysager, noues d'infiltration, etc.). A ce titre, le projet fait l'objet d'une procédure de dossier Loi sur l'eau

Comme sur l'ensemble de la commune d'Ecquevilly, la gestion des déchets ménagers sera assurée par le syndicat intercommunal SYVATRU sur la base d'une collecte sélective des déchets.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, compte tenu de ses caractéristiques et de ses dimensions, sera soumis par ailleurs à la procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Art L214-1 et suivants, R214-32 du Code de l'Environnement).

Le projet sera soumis à permis d'aménager et permis de construire conformément à l'article L. 421-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de terrain	5,6 hectares
Surface de plancher totale	24 120 m ² maximum
Chaussée et stationnements	5 300 m ² environ
Chemins piétons, trottoirs et sentes	3 500 m ² environ
Espaces verts communs	12 000 m ² environ
Noues	5 300 m ² environ dont 2 170 m ² le long de la RD43
Stationnements	Cf. §4.1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD 43/Rue Saint Antoine
Ecquevilly (78)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 9 2' 4 7 " 32 Lat. 4 8° 9 5' 6 0 " 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de type 2 "Forêt des alluets et boisements d'Herbeville à Feucherolles" localisée à 1,4 km au nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche couverte par un APB est le site "le Bout du Monde" à Epône. Il est éloigné de 7 km à l'ouest du site en projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement du réseau routier des Yvelines, approuvé le 23 mai 2014. D'après l'arrêté préfectoral n°00254/DUEL du 10 octobre 2000, au droit du projet, la RD43 n'est pas concernée par le classement sonore et l'A13 est classée en catégorie 1. Le projet étant éloigné de plus de 600 mètres de l'A13, il n'est pas dans son faisceau d'incidence (300 mètres de part et d'autres de l'axe de la voirie).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une caractérisation des zones humides a été réalisée au printemps 2017. Les relevés pédologiques de terrain ont permis de délimiter des zones humides sur environ 900 m ² , à savoir : - les berges en amont et en aval de la partie busée de l'axe d'écoulement traversant l'aire d'étude, - une résurgence d'eau, au sud-est du site, au niveau d'un chemin agricole. (Cf. Annexes au dossier de demande au cas par cas §. 9)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ecquevilly est concernée par le PPRn Inondation R.111-3 approuvé par arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 - La zone d'étude ne présente aucun aléa inondation. La commune ne fait l'objet d'aucun PPRT en vigueur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est répertorié sur la commune (le plus proche est à plus de 3 km du site). D'après l'étude historique et documentaire réalisée par BURGEAP en 2017 (cf. Annexes au dossier de demande au cas par cas § 9), le site est occupé par des champs cultivés depuis au moins 1923. Il ne présente aucune activité potentiellement polluante. En l'état des données le site apparaît compatible avec l'usage projeté. En l'absence d'information concernant les possibles épandages de boues (plans non transmis par la DDT), BURGEAP préconise néanmoins la réalisation de sondages.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est dénommé "Rives et Iles de la Seine" situé à Meulan. Il est éloigné de 5 km au nord-ouest du site en projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la « Carrière de Guerville » (FR1102013), Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive "Habitats", implantée sur la commune de Mézières-sur-Seine, à environ 10 km à l'ouest du site. Du fait de son éloignement, il ne fait pas partie du zonage du patrimoine naturel inventorié par BIOTOPE dans le pré-diagnostic écologique (Cf. Annexes §. 9).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Pavillon d'Artois et son parc" situé à Vaux-sur-Seine. Il est éloigné de 6 km au nord-est du site en projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau quartier sera alimenté en eau potable par le réseau AEP communal. A raison de 2,5 habitants/logement, pour 219 logements et une consommation moyenne unitaire de 150 l/j/habitant, on peut s'attendre en première approche à une consommation moyenne de 29 975 m ³ /an à des fins sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mission géotechnique G1 PGC réalisé par Sol Progrès en avril 2016, jointe au présent formulaire, met en évidence un niveau d'eau entre 1,80 et 2,70 mètres de profondeur (cf. Annexes au Dossier de demande d'examen au cas par cas §. 9). Le niveau d'eau appartient à une nappe libre de fond de vallon qui alimente le ru d'Orgeval. Les niveaux bas en RDC et sous-sol (1 niveau) seront traités en plancher porté par les fondations profondes de type pieux forés à la tarière creuse sur 5 à 10 mètres de profondeur. Le projet fera l'objet d'une étude géotechnique G2 en phase AVP.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais issus des travaux en sous-sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis à part les matériaux de construction, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le pré-diagnostic écologique réalisé par BIOTOPE en mars 2017, le site ne présente aucun enjeu écologique important. Le repérage de terrain a révélé la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes et la présence d'une zone humide de type roselière sans fonction biologique importante pressentie (zone humide délimitée finement par BURGEAP). Quelques corridors des milieux ouverts et calcaires du SRCE IDF sont identifiés dans l'aire éloignée d'étude du projet. (Cf. Annexes au Dossier de demande d'examen au cas par cas §. 9).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site Natura 2000 rencontré est la "Carrière de Guerville" localisé à 10 km à l'ouest du site en projet et sans réel lien hydraulique. D'après le pré-diagnostic écologique réalisé par BIOTOPE, au regard du zonage du patrimoine naturel dans l'aire d'étude éloignée du site (env. 5 km), seuls les inventaires ZNIEFF ont été prises en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux du site. Il n'y a cependant aucune implication réglementaire liée à leur présence. (Cf. Annexes au Dossier de demande d'examen au cas par cas §. 9)

A

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément aux études réalisées par BIOTOPE et BURGEAP en 2017, le site ne présente pas d'enjeu écologique important et les zones humides mises en évidence présentent de faibles enjeux hydrauliques. A ce jour, le projet intègre la conservation partielle des zones humides. Il est susceptible d'impacter au maximum 900m ² de zone humide. En partenariat avec les services instructeurs, les mesures compensatoires seront précisées dans les prochaines phases de conception. Elles seront présentées dans le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, auquel le projet est par ailleurs soumis.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est principalement concerné par un usage agricole (en fin d'exploitation et en friche). Il est classé en zone à urbaniser 1AU conformément au PLU d'Ecqueville approuvé le 26 juin 2013. L'emprise des cultures a été délimitée par relevé topographique dressé le 8 avril 2016 par le cabinet ABELLO, Géomètre-Experts D.P.L.G à LIMAY. La superficie des cultures est de 4,7 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne présente qu'un risque de transport de matières dangereuses par la RD43. L'Installation Classée pour la Protection de l'environnement (ICPE) la plus proche est éloignée de 1,2km du site. Il s'agit d'un centre de traitement des déchets ECOPUR. Aucune activité SEVESO n'est repertoriée sur la commune d'Ecqueville et les communes voisines.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la moitié ouest du site est concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles faible, la moitié est n'est pas concernée (non concerné par l'aléa fort présent en bordure de la R43). Le site est classé en sensibilité élevée vis à vis d'une remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par le projet devrait être modéré. En effet, d'après les dernière données du CD 78, le trafic sur la RD43 est d'environ 4 920 véhicules/j. Si l'on considère la construction d'environ 219 logements, avec 1,5 véhicules par foyer, les transferts domicile/travail générés représentent environ 657 véhicules/j, soit un accroissement d'environ 13% du trafic actuel sur la RD43.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement d'un nouveau quartier impliquera une augmentation modéré du trafic sur la RD13 et la rue Saint Antoine qui le desservent. L'impact sur l'environnement sonore sera limité. Conformément au PLU, l'implantation des logements devra respecter une marge de recul de 20 m par rapport à la RD 43 qui limitera davantage l'exposition de la population au bruit de la circulation (la RD43 ne fait cependant pas l'objet d'un classement sonore spécifique).



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte périurbain, déjà concerné par une ambiance lumineuse importante. Le nouveau quartier sera accompagné de nouvelles installations lumineuses (éclairage privé et éclairage des espaces communs extérieurs). Ces installations ne devraient pas modifier significativement le contexte lumineux local.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux émissions de GES des chauffages des bâtiments, - aux émissions liées au trafic généré. <p>Au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, ces émissions semblent relativement faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet fait actuellement l'objet d'une étude hydraulique. Il vise une gestion des eaux de pluie à la parcelle. Le rejet des eaux pluviales au milieu sera privilégié par le biais d'un bassin paysager et d'un réseau de noues et fossés aménagés. A ce titre, le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Conformément aux règles en vigueur sur la commune, les eaux usées domestiques seront acheminées vers le réseau d'assainissement local et traitées à la Station d'épuration des Mureaux (Gestion sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier seront évacués dans des centres agréés.</p> <p>En phase exploitation, des déchets non dangereux de type ordures ménagères seront produits par les nouveaux riverains. Comme sur l'ensemble de la commune, ils seront gérés par le syndicat SIVaTRU (tri et traitement).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de son usage agricole, le site ne présente actuellement pas de particularité paysagère notable. La composition du plan s'attache à préserver les vues vers la plaine et à favoriser la recherche de qualité architecturale. Une transition entre les cultures agricoles et le bâti sera réalisée : lisière arbustive et herbacée (verger partagé). Le projet offrira aux habitants de nouveaux espaces verts de rencontre : jardin et verger partagés, plaine de jeux. Un réseau de noues paysagère permettra de qualifier le paysage du quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre la mutation d'un foncier partiellement agricole (4,7 ha de cultures) en quartier d'habitation. Le projet aura un effet positif sur l'offre de logements qui sera plus importante et plus diversifiée sur la commune. Il contribuera à la dynamique démographique et à l'attractivité de la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet le plus proche identifié concerne le renouvellement urbain de la Cité du Parc à Ecquevilly (500 m au sud du site). Il intègre des travaux de réhabilitation, démolition et construction de bâtiments de logements collectifs. Les travaux se sont achevés fin 2016. Il en résulte une baisse du nombre de logement sur la commune (reconstitution de l'offre hors commune).

Il est précisé en outre qu'une emprise permettant la réalisation de 8 terrains à bâtir restera la propriété du propriétaire actuel de la parcelle (dans le périmètre de la zone 1AU). Ces 8 logements s'ajouteront, le cas échéant, aux 219 logements réalisés dans le cadre du projet d'aménagement.

Aucun cumul significatif des incidences entre les projets n'est pressentie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux enjeux environnementaux du site sont relatifs à la présence de terrains et friches agricoles et de l'eau (zones humides sur environ 900 m²). Ces enjeux ont été évalués et pris en compte dès la phase amont d'étude du projet par le biais d'études spécifiques (étude urbaine/paysagère, études de sols, caractérisation zones humides, pré-diagnostic faune-flore, ect). Le projet est l'opportunité de créer une transition paysagère entre la plaine agricole et le bourg d'Ecquevilly aujourd'hui inexistante par le biais de plantations arbustives et herbacées en lisière. La composition du plan s'attache à préserver les vues vers la plaine et à favoriser une certaine qualité architecturale. Une transition entre les cultures agricoles et le bâti sera réalisée : lisière arbustive et herbacée. Le projet offrira aux habitants de nouveaux espaces verts. Cette implantation permettra par ailleurs de limiter l'exposition des habitants au trafic de la RD 43. Bien que le diagnostic historique ne fait état d'aucune pollution du sol pressentie, des investigations de terrain sont prévues pour vérifier l'absence d'épandage. Les zones humides identifiées par BURGEAP et BIOTOPE seront partiellement conservées et un réseau de noues est prévue (5 315 m²). Le projet est ainsi l'opportunité de restaurer le fonctionnement de la zone humide et de remettre en lumière l'axe d'écoulement aujourd'hui busé. Les services instructeurs seront consultés pour définir les éventuelles mesures compensatoires à présenter dans le dossier Loi sur l'Eau. Bien que le site ne présente pas d'enjeu écologique remarquable, LOTICIS prévoit la création de plus de 12 000 m² d'espaces verts en veillant à la conservation de bandes enherbées afin de contribuer aux corridors des milieux ouverts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement doit s'implanter dans la continuité du bourg d'Ecquevilly pour répondre aux besoins départementaux en offre de logements diversifiés. LOTICIS a d'ores et déjà engagé plusieurs études pour intégrer dans son projet les principaux enjeux environnementaux du site (paysage, eau et biodiversité). Celles-ci seront complétées conformément aux préconisations des experts consultés. Le projet doit être l'opportunité de révéler le paysage agricole et les milieux en eau du site. Les engagements de LOTICIS vis à vis des enjeux liés à l'eau seront exposés et complétés avec les services instructeurs avant dépôt du dossier de déclaration "loi sur l'eau" auquel le projet est soumis par ailleurs. Au vue de ces éléments et de la poursuite des études du site, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Nota : le projet et les enjeux environnementaux ont été présentés au service environnement de la DDT 78 le 17 mai 2017.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Mission Géotechnique G1 (Sol Progrès, 2016) Étude historique et documentaire de pollution des sols (BURGEAP, 2017) Caractérisation des zones humides (BURGEAP, 2017) Pré-diagnostic écologique (BIOTOPE, 2017)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Localité

Montfort-l'Amaury

le, 7/07/2017

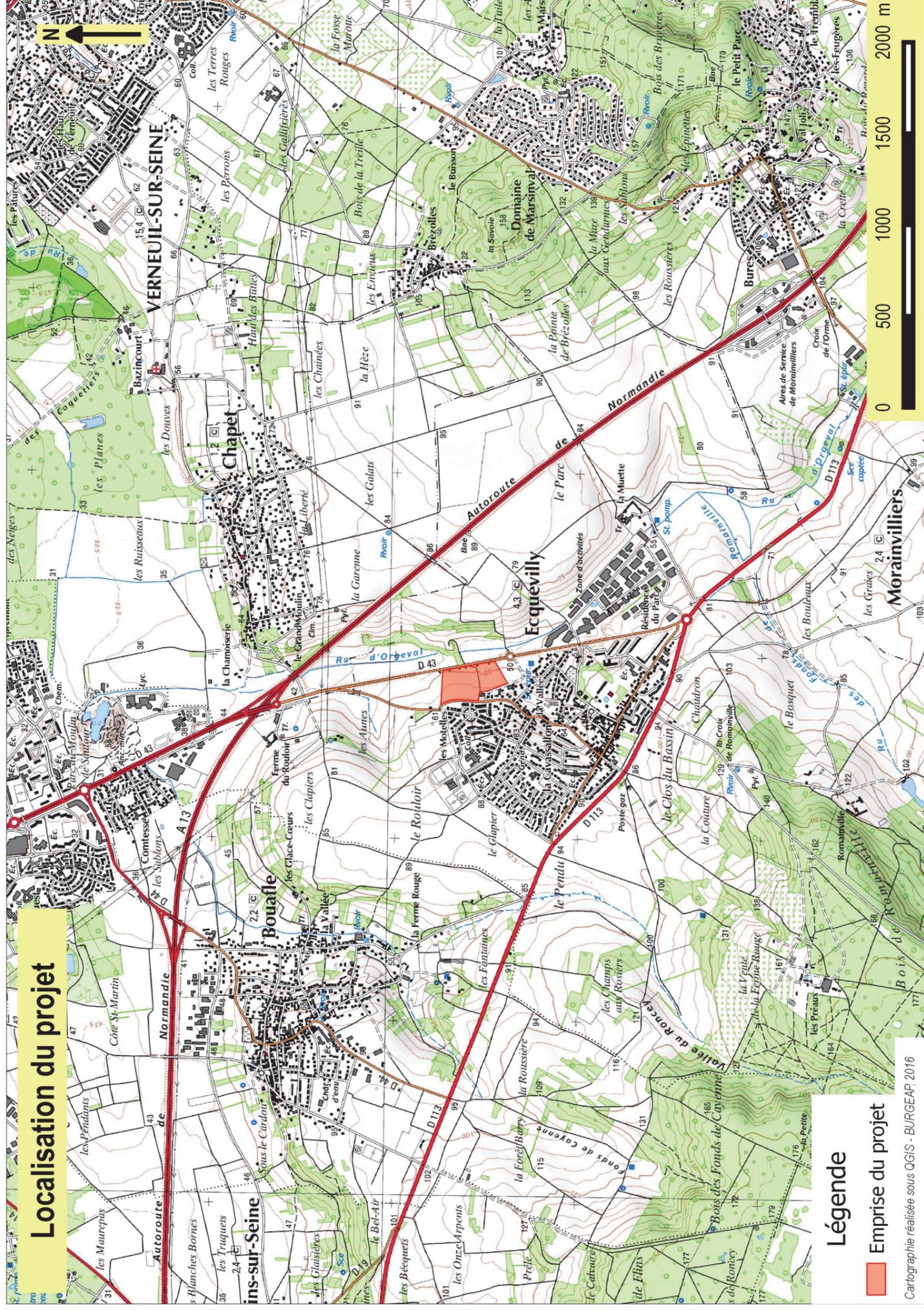
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



SAS au Capital de 3 000 000 €
49, Rue de Paris
78490 MONTFORT L'AMAURY
Tél. 01 34 94 12 12 - Fax 01 34 94 12 13
RCS Versailles B 335 749 136 - 67 6 230



Carte 1 : localisation du projet au 1/25 000e

4. Reportage photographique du site (Annexe obligatoire n°3)

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux abords du site le 3 janvier 2017.

La carte ci-dessous permet la localisation des prises de vue.

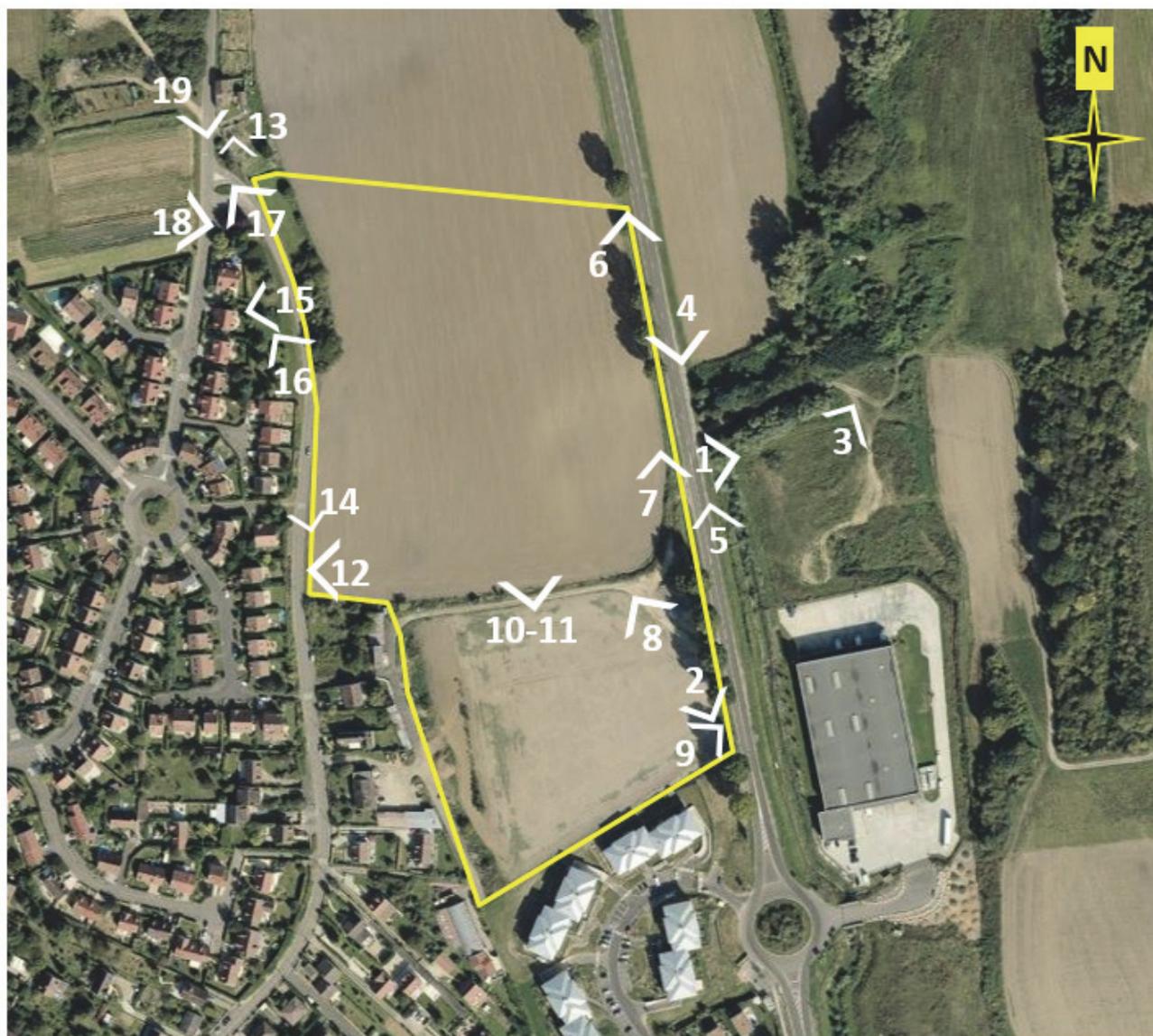


Figure 3 : Localisation des prises de vue



Photographie 1 : vue du site depuis la RD 43

Au fond, le bourg d'Ecquevilly.



Photographie 2 : le site, depuis sa bordure sud-est

Au centre, le chemin d'exploitation traversant l'emprise.



Photographie 3 : le site, depuis la friche située à l'ouest



Photographie 4 : La RD 43 et la vallée du ru d'Orgeval, vers le nord



Photographie 5 : l'entrée d'Ecquevilly par la RD 43

Le site du projet est à droite.



Photographie 6 : RD 43, voie cyclable et fossé

La vue est prise au nord-est du projet, vers le sud.



Photographie 7 : fossé de la RD 43, près de l'entrée d'Ecquevilly

On distingue à gauche le bâtiment de l'entreprise Lelièvre.

Le fossé, en point bas, est colonisé par des phragmites.



Photographie 8 : Entrée d'Ecquevilly depuis le site du projet

De l'autre côté de la RD 43 : l'entreprise Lelièvre et la zone d'activités du Petit Parc.



Photographie 9 : Bordure sud du site



Photographie 10 : Récupérateur d'eaux de ruissellement le long du chemin d'exploitation traversant le site



Photographie 11 : Exutoire de drain



Photographie 12 : Le site du projet, depuis la rue Saint-Antoine



Photographie 13 : Entrée nord et accès au site par la rue Saint-Antoine.

La pointe nord-ouest de l'emprise du projet est à gauche sur la photo.



Photographie 14 : liaison piétonne vers le quartier adjacent

Le futur quartier sera implanté sur la droite de la rue.



Photographie 15 : le bosquet au nord-ouest du site



Photographie 16 : la rue Saint-Antoine et la bordure ouest du site.



Photographie 17 : une prairie en bordure nord-ouest du site.



Photographie 18 : parcelle maraîchère, abords nord-ouest du site (hors périmètre)



Photographie 19 : bosquet et sortie d'Ecquevilly par la rue Saint-Antoine, au nord du site ([hors périmètre](#))

5. Abords du projet et contexte (Annexe obligatoire n°4)

La cartographie ci-dessous est tirée des données collectées à partir d'une visite sur site et d'une analyse aérienne de l'occupation du sol.

Les fonds cartographiques sont dépôt de l'IGN©. Ils sont récents et accessibles sur le site www.geoportail.gouv.fr.

Figure 5 : plan-masse du projet (Source : Boris Bouchet Architecte)





Figure 4 : le site du projet et éléments de contexte

- ▶ Annexes au dossier de Demande d'examen au cas par cas
7. Localisation du site Natura 2000 le plus proche du projet (Annexe obligatoire n 6)

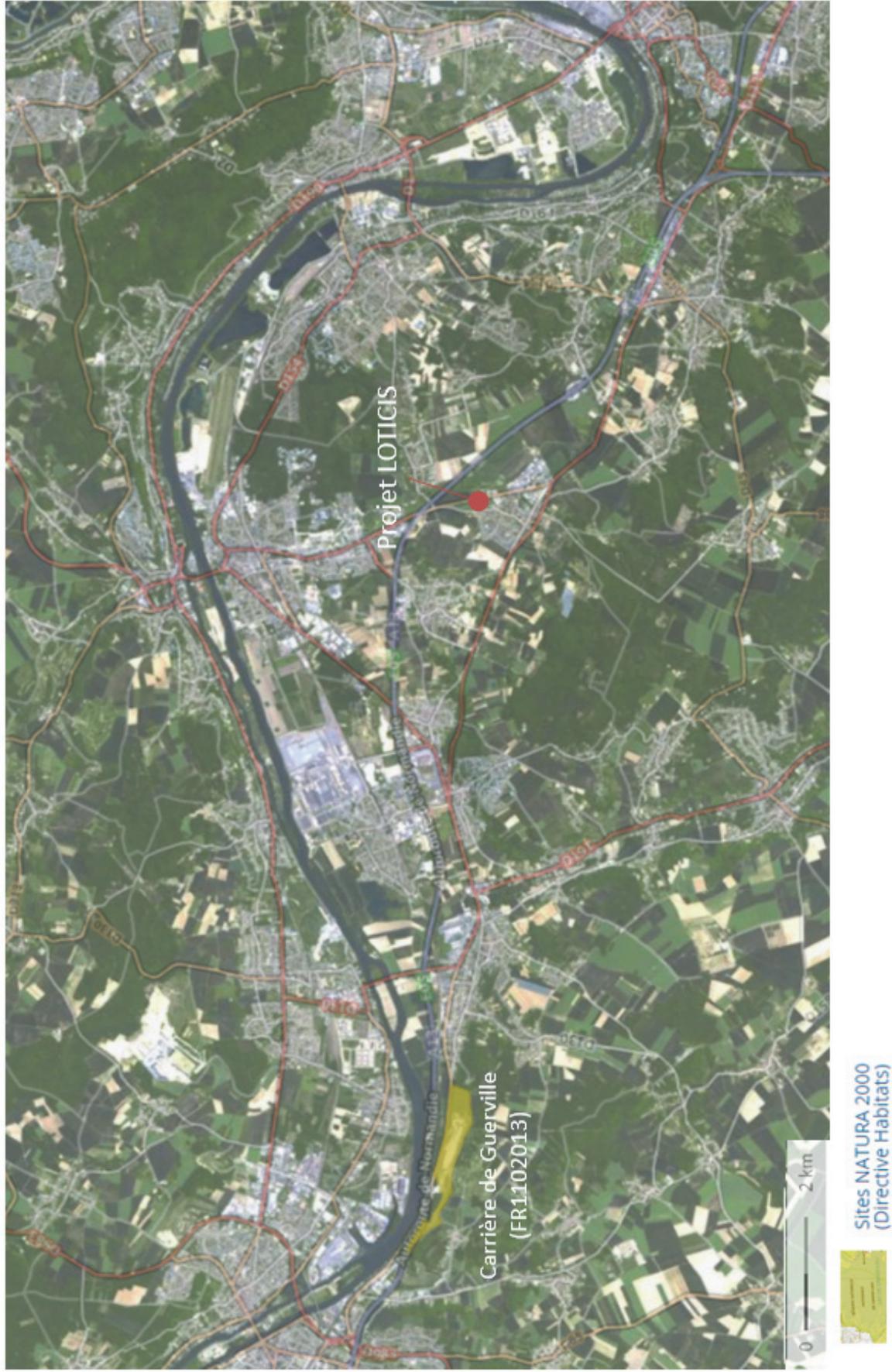


Figure 6 : Plan de localisation des sites Natura 2000 situés à proximité du projet